

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du
MARDI 8 DECEMBRE 2020**

**Canton de LUMBRES
Arrondissement de SAINT-OMER
Département du PAS-DE-CALAIS**

Le Mardi 8 Décembre 2020 à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Laurent Pourchel, Maire, en suite de convocation en date du 21 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

Assistaient à cette réunion : Andrieu Marie, Baude Céline, Bayard Stéphane, Caron Isabelle, Denecque Emilie, Deneuille Mathieu, Lamare Philippe, Lefebvre Stéphane, Lefrançois Sébastien, Pesant Johan, Pourchel Laurent, Piret Raymonde, Vasseur Pascal.

Absentes excusées : Marsot Jessica, Dausques Sandrine.

Secrétaire de séance : Piret Raymonde, Secrétaire de Séance, Ducrocq Valérie, Decroix Dorothée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2020

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 1er Septembre 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération n°1 du 8 Décembre 2020 : Remplacement de l'agent technique Mr Daniel Rose.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Daniel Rose a fait valoir ses droits à la retraite. Par conséquent le poste est vacant à compter du 1er Mars 2021. Une ouverture d'offre de poste sera ouverte prochainement via le centre de gestion 62.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision et vote favorablement.

Délibération n ° 2 du 8 Décembre 2020 : Projet école (chauffage, isolation, carrelage, Normes PMR.....)

Monsieur le Maire explique que l'école a besoin d'être remise aux normes pour l'isolation, le chauffage trop énergivore, l'isolation du bâtiment, le carrelage ainsi que l'aménagement aux normes PMR .

Le Conseil est d'accord avec Monsieur le Maire. Des demandes de subventions seront faites avec l'aide d'un architecte.

Délibération n °3 du 8 Décembre 2020 : Création d'une liaison douce entre SENINGHEM ET COULOMBY

Le Maire, explique à l'assemblée qu'il a été contacté par Christian Tellier, Maire de Seninghem afin de créer une liaison douce entre SENINGHEM et COULOMBY. Ceci permettrait de créer des sentiers pour randonneurs ou trailers.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délibération n °4 du 8 Décembre 2020 : Aménagement du puits

Le Maire explique que les trottoirs ayant été achevés, il serait nécessaire d'embellir le centre du village en faisant quelques travaux au niveau du puits.

Le Conseil vote favorablement.

Délibération n °5 du 8 Décembre 2020 : Cartes cadeaux en remplacement du repas des aînés

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en remplacement du repas des aînés, qui n'a pu avoir lieu, les couples de 60 ans et plus recevront une carte cadeau de 30 euros et les personnes seules de 60 ans et plus recevront une carte de 15 euros.

Le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération n ° 6 du 8 Décembre 2020 : Répartition des charges transport piscine :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que chaque année scolaire, les enfants du RPI se déplacent à la piscine et qu'il y a lieu de répartir les charges entre les 3 communes du RPI (Coulomby - Seninghem - Bayenghem les Seninghem)

A l'unanimité l'assemblée décide de partager en 3 :

1/3 pour Coulomby

1/3 pour Seninghem

1/3 pour Bayenghem les Seninghem

Monsieur le Maire, Laurent Pourchel sera chargé d'émettre les titres de recettes correspondants.

La présente délibération restera valable pendant toute la durée de ce mandat.

Le Conseil vote favorablement.

Délibération n °7 du 8 Décembre 2020 : Mise en place d'une convention entre les trois communes

Monsieur le Maire explique que les écoles de Bayenghem les Seninghem, Coulomby et Seninghem sont regroupés en RPI et qu'il convient, pour une bonne gestion de celui-ci d'établir une convention entre les 3 communes. IL donne lecture du projet au Conseil Municipal.

Cette convention aura pour objectif de définir les règles de fonctionnement et la répartition des charges financières entre chaque commune.

Elle prendra effet à compter du 1er septembre 2020 et sera renouvelable par tacite reconduction.

Après débat, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer ce projet de convention, après accord entre les 3 communes pour assurer la bonne marche du RPI.

Le Conseil municipal vote favorablement.

Délibération n °8 du 8 Décembre 2020 : Subvention pour la chaudière de l'école

Monsieur le Maire explique que la commune va bénéficier d'une aide du FARDA pour l'installation de la nouvelle chaudière de l'école soit 40% de 5133.11 EUROS HT (2054 euros)

La CCPL a participé dans le cadre du PCAET pour un montant de 2566 euros, et la FDE pour un montant de 361 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Délibération n °9 du 8 Décembre 2020 : Changement de fournisseur de GAZ

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un commercial de chez GAZ LIBERTE, que les prix sont nettement inférieurs au prix de chez TOTAL GAZ. Par conséquent il propose de changer de fournisseur vu le gain à venir.

Le contrat sera fait pour une période de 3 ans avec un prix maintenu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération N °10 du 8 Décembre 2020 : Demande de subvention pour les tableaux numériques pour l'école

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des demandes de subventions ont été demandées pour financer les tableaux numériques de l'école.

Le coût total est de 11991.67 euros HT soit 14390 euros TTC

Les subventions demandées sont :

Au titre de la DSIL SOIT 30 % POUR un montant de 3597.50 euros HT,
et au titre de la DETR SOIT 30% POUR un montant de 3597.50 euros HT.

Le Conseil Municipal valide les demandes de subventions.

Délibération n° 11 du 8 Décembre 2020 : Point sur les candélabres

Monsieur le Maire explique qu'en 2021, un changement sera fait au niveau des candélabres.

La FDE accorde une subvention pour ces modifications.

Le Conseil accepte à l'unanimité le projet.

Délibération n °12 du 8 Décembre 2020 : Colis de Noël pour les aînés

Un colis de Noël sera distribué aux aînés, de 65 ans et plus.

Celui-ci a été commandé à l'enseigne SUPER U de Lumbres, et sera préparé par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à faire cette dépense au compte fêtes et cérémonies.

Délibération n °13 du 8 Décembre 2020 : Mise en place du Rifseep pour les agents.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place le RIFSEEP pour les agents de la commune, des arrêtés seront pris pour sa mise en place.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

ANDRIEU Marie

DENECQUE Emilie

BAUDE Céline

DENEUVILLE Mathieu

PESANT Johan

BAYARD Stéphane

LAMARE Philippe

POURCHEL Laurent

CARON Isabelle

LEFEBVRE Stéphane

PIRET Raymonde

LEFRANCOIS Sébastien

VASSEUR Pascal